

Compte-rendu du conseil municipal du 17 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. Alban FONTENILLE Maire.

PRESENTS : MM BENOIT M. - BENOIT R - BESSY J. - BOURG F - CHARRETIER J. - COHAS E. - FONTENILLE A. - LAURENCERY E. - MAZET M. - MOREL C.

Absent excusé : DERORY C. (ayant donné pouvoir à Emilien COHAS)

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien BOURG

- 1) **Approbation du compte rendu** du Conseil Municipal du 9 décembre 2021 :
Approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à le rajouter.

2) Plan de formation 2022-2024 du cdg

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan va traduire pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs, il hiérarchisera ces besoins en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant nos orientations politiques et ou stratégiques du développement de notre collectivité.

La loi de 2007 n'a fait que confirmer et rappeler l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité technique dont dépend la structure, qui mentionnera les actions de formation suivante :

- formations d'intégration et de professionnalisation,
- formations de perfectionnement,
- formations de préparation aux concours et examens professionnels.

Le plan de formation devra également identifier les actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur CPA.

Fort de quatre expériences ayant abouti à l'élaboration de plans de formation inter-collectivités pour les années 2009-2011, 2012-2014, 2015-2017 et 2018-2021 le CNFPT et le Centre de Gestion de la Loire ont décidé de renouveler leur partenariat pour élaborer un nouveau plan de formation 2022, 2023 et 2024 qui donne une priorité à la territorialisation des actions.

Quatre objectifs ont guidé la conduite de ce projet :

- définir un cadre permettant à l'ensemble des agents de satisfaire à leurs obligations statutaires de formation,
- identifier des besoins de formations les plus pertinents pour favoriser l'accès à la formation des agents des collectivités de moins de 50 agents,
- anticiper les besoins de compétences et donner les moyens d'un service public efficace prenant en compte l'actualité, l'évolution de l'environnement territorial et des missions assumées par les petites collectivités,
- accompagner les transformations territoriales et contribuer aux dynamiques de territoire.

Les propositions retenues qui ont été présentées à l'avis du Comité technique intercommunal reposent sur quatre axes stratégiques :

- Axe 1 : S'informer pour actualiser ses connaissances
- Axe 2 : Se professionnaliser et se perfectionner dans son cœur de métier
 - Le pilotage et le management des ressources
 - Les interventions techniques
 - Les services à la population
- Axe 3 : Promouvoir la prévention des situations à risques rencontrées en situation de travail et être acteur de la sécurité au travail
- Axe 4 : Permettre et inciter les agents à être acteurs de leurs parcours professionnels

Un axe transversal lié à la transition écologique afin de permettre l'intégration de l'aspect développement durable aux pratiques des agents a été intégré au plan de formation.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal. :

1. d'approuver le principe de retenir pour nos agents le plan pluriannuel de formation inter collectivités validé par le Comité technique intercommunal,
2. de constater qu'en validant le plan de formation tel que ci-dessus rappelé, cela permet de remplir l'obligation rappelée par la loi du 19 février 2007 pour l'ensemble des actions de formation qu'elle prévoit :
 - intégration et professionnalisation,
 - perfectionnement,
 - préparation aux concours et examens professionnels,
3. de confirmer que le plan de formation ainsi retenu permet d'identifier des actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur Compte Personnel d'Activité (CPA).
4. d'approuver le règlement de formation qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation dans le respect des droits et obligations applicables en matière de formation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, approuve le Plan de formation inter-collectivités de la Loire 2022-2024 pour les collectivités de moins de 50 agents.

3) Motion en faveur du centre hospitalier

Le Centre Hospitalier du Forez (CHF) est, au quotidien, au cœur de nos préoccupations et de celles de nos concitoyens. Sur ce dossier d'importance, il est indispensable que nous puissions travailler avec une vision sur le long terme, avec des investissements pluriannuels programmés pour l'établissement et avec un projet médical solide.

Le Ségur de la santé ne répond pas aujourd'hui aux besoins de notre établissement, tant en termes de montant que de calendrier.

De plus, le CH du Forez doit faire face à une situation de tensions extrêmes, à des fermetures de lits qui nuisent à la prise en charge des patients. L'outil numérique, la télémédecine, l'ambulatoire ne représentent pas des réponses suffisantes et satisfaisantes du parcours de soins des patients, inscrit dans le réseau Ville-Hôpital.

Enfin, nous faisons également face à un manque de médecins. Nous connaissons une démographie médicale particulièrement problématique. Cette évolution est inquiétante et pose clairement la question de l'attractivité du CH du Forez.

C'est pourquoi, NOUS DEMANDONS que soient pris en compte les points suivants :

- La reconnaissance par l'ARS des spécificités de notre territoire du Forez et de ses besoins.
- La mise en place rapide des financements pour effectuer les investissements nécessaires sur les deux sites du CH du Forez, pour réaliser les mises à niveaux des bâtiments et des outils.

Pour cela nous demandons de sanctuariser une aide urgente de plus de 50 millions d'euros afin d'une part, de répondre immédiatement aux demandes de mises aux normes nécessaires et d'autre part, aux travaux nécessaires à la modernisation et la pérennisation des services indispensables à notre territoire.

- Une enveloppe de 10 millions d'euros par an pendant trois ans, pour aider à combler le déficit structurel du CH du Forez. Car le Ségur de la santé, arrêtons de se mentir et de faire croire aux personnels de santé qu'il va tout solutionner, n'apporte que 9 millions d'euros.

Dans le détail, cette enveloppe se décompose comme suit : 3 millions d'euros pour apurer la dette avec un versement de 300.000 € par an sur 10 ans (alors que le déficit structurel du CH du Forez est d'environ 10 millions d'euros par an) et une enveloppe de 6 millions d'euros sur un investissement non encore défini.

- Elaborer un projet médical cohérent et complémentaire pour les deux sites.
- Le maintien des urgences et du SMUR sur les deux sites 7js/7, 24h/24, accessible à tous les usagers à moins de trente minutes et assurer les besoins en lits d'aval
- Une collaboration sincère entre le CHU de Saint-Etienne et le CH du Forez pour développer des activités spécialisées sur les deux sites de notre établissement.
- Donner des moyens financiers et des signes de reconnaissance forts pour valoriser et renforcer l'attractivité des activités hospitalières, du secteur social et médico-social.
- Après l'obtention du diplôme d'études spécialisées et du doctorat d'Etat de docteur en médecine, il est urgent de réfléchir à une régulation en lien avec le statut et le mode d'exercice de la médecine choisis par les jeunes médecins. Ainsi, comme c'est le cas dans certaines professions où les jeunes diplômés doivent une dizaine d'année d'exercice de leur métier à l'Etat.
- Les écarts de rémunération entre privé et public sont trop importants dans ce contexte de démographie médicale. Il faut réduire cet écart pour redonner de l'attractivité à un établissement comme le CH du Forez.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour et une abstention approuve la motion commune proposée par les conseils communautaires de Loire Forez agglomération et de Forez-Est

4) Travaux électriques dans les bâtiments communaux

Monsieur Fabien Bourg explique que l'entreprise chargée de la vérification des installations électriques des bâtiments communaux a relevé des travaux à effectuer.

Des électriciens ont été contactés pour effectuer des devis :

- Entreprise de Saint Germain Laval : 1 128.91 € TTC
- Entreprise de Boën-sur-Lignon : 2 364.59 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de choisir le devis le moins cher, l'entreprise BOURGIER de Saint-Germain-Laval

5) Titularisation d'un agent au 1^{er} mars

Monsieur le Maire rappelle la nomination d'un agent stagiaire au 1^{er} mars 2021 sur le poste d'agent d'entretien pour l'école, la cantine et les bâtiments communaux. Il explique que la période de stage se termine, l'agent a bénéficié d'un stage d'intégration par le Centre Nationale de la Fonction Public Territorial. L'agent sera titularisé au 1^{er} mars 2022.

6) Devenir des ACM et du gymnase

Monsieur le Maire informe que lors de la dernière réunion sur les ACM, seulement 4 maires présents sur les 18 communes invitées.

La création d'un syndicat a été évoqué aux élus pour la gestion du gymnase et des ACM. La reprise par la Commune de BOËN-SUR-LIGNON a été également proposé.

Aucune décision prise, ce jour-là car peu de commune présente.

7) Organisations des élections

Monsieur le Maire propose de préparer le planning de la tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles du 10 avril prochain. Les horaires sont de 8h00 à 19h00. Un tableau des permanences est fixé par le conseil municipal :

Horaires	Nom Prénom	Nom Prénom
De 8h00 à 10h30	Roland BENOIT	Michèle BENOIT
De 10h30 à 13h00	Matilde MAZET	Emmanuelle LAURENCERY
De 13h00 à 15h00	Julien BESSY	Emilien COHAS
De 15h00 à 17h00	Célestin MOREL	
De 17h00 à 19h00	Jacqueline CHARRETIER	Fabien BOURG

Un créneau de 15h00 à 17h00 sera proposé à Monsieur Cédric DERORY ou à défaut, un électeur sera désigné pour le remplacer.

Monsieur le Maire sera Président du bureau de vote et présent toute la journée

8) Approbation de la nouvelle convention pour la redevance spéciale

La mise en place d'un règlement de redevance spéciale modifie la structure des conventions signées avec Loire Forez Agglomération. Monsieur le Maire explique que les volumes ont été modifiés. Il donne lecture de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de la nouvelle convention spéciale avec Loire Forez Agglomération et autorise Monsieur le Maire à la signer

Questions diverses :

- PLUI : La parole est donnée à Roland BENOIT, conseiller municipal :

J'ai appris par un mail de Monsieur GOUBY, Maire de Marcilly-le-Châtel, les échanges effectués entre plusieurs Maires et Loire Forez Agglomération. Je m'étonne qu'aucun conseiller municipal n'a été destinataire de ces informations à ce moment-là. Ce sujet me préoccupe, car il va impacter les propriétaires fonciers de notre commune. Des messages ont été transmis en décembre à la Mairie pour








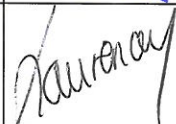

informer de la mise en place du PLUI. Pouvez-vous transmettre ces mails à tous les conseillers municipaux ? Monsieur le Maire n'a pas connaissance de ces mails de Loire Forez en décembre concernant le PLUI pour Ailleux. Il explique que le PLUI concerne 45 communes de Loire Forez Agglomération. A ce jour, le PLUI pour Ailleux n'est pas engagé ; Monsieur le Maire considère que le mail de Monsieur GOUBY n'a pas lieu d'être.

- Informatique : Monsieur Roland BENOIT souhaite apporter une aide aux habitants au niveau de l'utilisation de l'ordinateur et de la dématérialisation des démarches administratives. Il demande la mise à disposition d'une salle pour organiser des ateliers. Le conseil municipal est d'accord pour mettre à disposition la salle des associations.

- Carnaval : une invitation a été envoyés aux enfants de la commune pour assister au carnaval organisé par la municipalité le samedi 26 février 2021 à partir de 14h00.

- Le bulletin a été distribué par la commission communication. Les habitants sont très contents de celui-ci et des jeux relatifs à Ailleux créé par Mathilde.

La séance est levée à 20H30

BENOIT M.		BENOIT R.		BESSY J.	
BOURG F.		CHARRETIER J.		COHAS E.	
DERORY C.	Signature ABSENT	FONTENILLE A.		LAURENCERY E.	
MAZET M.	Signature	MOREL C.			

Questions diverses : - PLUI : La parole est donnée à Roland BENOIT, conseiller municipal :

J'ai appris par un mail de Monsieur GOUBY, Maire de Marcilly-le-Châtel, les échanges effectués entre plusieurs Maires et Loire Forez Agglomération. Je m'étonne qu'aucun conseiller municipal n'a été destinataire de ces informations à ce moment-là.

Ce sujet me préoccupe, car il va impacter les propriétaires fonciers de notre commune.

Je n'ai jamais dit ça, le compte rendu ne reflète pas mes propos qui étaient les suivants :

Je me suis exprimé sur le fait que ce PLUI allait décider le l'avenir des Emplois dans nos ruralités par ma crainte que les Centralités (Montbrison, Sury le Comtal, Bonson, St Just St Rambert, St Marcellin) ont déjà des zones Artisanales et Industrielles bien garnies et vont « tirer la couverture à eux une fois de plus » au détriment de nos ruralités.

Le combat est là, l'ancienne Com Com du Pays d'Astrée est un bassin d'Emplois important et mon combat consiste à créer chez nous de nouvelles zones de travail en fonction du foncier disponible sur notre territoire. La zone Champ Bayard à Boën ne demande qu'à être densifiée mais aussi d'autres Communes aux alentours ainsi que la zone du haut Forez, Noiretable, les Pays de Vêre etc...

Créons nos Emplois à côté de notre habitat !

Ne nous laissons pas manger la laine sur le dos comme des moutons, c'est là qu'il y a un véritable enjeu pour l'avenir de nos habitants. C'est là également où il nous faut une gouvernance forte de notre Commune (en seront nous capables ?)

Des messages ont été transmis en décembre à la Mairie pour informer de la mise en place du PLUI. Pouvez-vous transmettre ces mails à tous les conseillers municipaux ? Monsieur le Maire n'a pas connaissance de ces mails ? de Loire Forez en décembre concernant le PLUI pour Ailleux. Il explique que le PLUI concerne 45 communes de Loire Forez Agglomération.

C'est faux ! le PLUI des 45 Communes autour de Montbrison est fait depuis déjà fort longtemps, ce qui est en jeu c'est le rattachement à ce PLUI des 42 Communes issues des anciennes Com Com qu'étaient : le Pays d'Astrée, le Haut Forez, le PAYS de ST Bonnet le Chx etc...

A ce jour, le PLUI pour Ailleux n'est pas engagé ; Monsieur le Maire considère que le mail de Monsieur GOUBY n'a pas lieu d'être

Je me permets de faire remarquer que si Thierry Gouby alerte sur ce sujet, lui qui est Maire depuis longtemps..., c'est qu'il connaît la musique et cherche des appuis pour son combat...seront nous à la hauteur ?